DÉCISIONS

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2020/1734 DE LA COMMISSION

du 18 novembre 2020

écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

[notifiée sous le numéro C(2020) 7860]

(Les textes en langues allemande, anglaise, bulgare, espagnole, estonienne, française, grecque, hongroise, italienne, lituanienne, néerlandaise, polonaise, portugaise, roumaine, slovaque, suédoise et tchèque sont les seuls faisant foi.)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 1306/2013 du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant les règlements (CEE) nº 352/78, (CE) nº 165/94, (CE) nº 2799/98, (CE) nº 814/2000, (CE) nº 1290/2005 et (CE) nº 485/2008 du Conseil ([1]), et notamment son article 52, en liaison avec l'article 131 de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique,

après consultation du comité des Fonds agricoles,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 52 du règlement (UE) nº 1306/2013, la Commission procède aux vérifications nécessaires, communique aux États membres les résultats de ces vérifications, prend connaissance des observations émises par ceux-ci, engage des discussions bilatérales pour parvenir à un accord avec les États membres concernés et communique formellement ses conclusions à ces derniers.

(2) Les États membres ont eu la possibilité de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation. Cette possibilité a été utilisée dans certains cas, et les rapports émis à l'issue de la procédure ont été examinés par la Commission.

(3) Conformément au règlement (UE) nº 1306/2013, seules les dépenses agricoles effectuées conformément au droit de l'Union peuvent être financées.

(4) Il ressort des vérifications effectuées, des discussions bilatérales et des procédures de conciliation qu'une partie des dépenses déclarées par les États membres ne remplit pas cette condition et ne peut donc être financée au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

(5) Il y a lieu d'indiquer les montants qui n'ont pas été reconnus comme pouvant être imputés au FEAGA et au Feader. Ces montants ne concernent pas les dépenses effectuées plus de vingt-quatre mois avant que la Commission ait notifié par écrit les résultats des vérifications aux États membres.

(6) Le calcul des montants écartés du financement de l'Union par la présente décision doit également tenir compte de toute réduction ou suspension appliquée conformément à l'article 41 du règlement (UE) nº 1306/2013, étant donné que ces réductions ou suspensions ont un caractère provisoire et sont sans préjudice des décisions prises en application des articles 51 et 52 dudit règlement.

(7) Pour les cas visés à la présente décision, l'évaluation des montants à écarter en raison de leur non-conformité au droit de l'Union a été communiquée par la Commission aux États membres dans le cadre d'un rapport de synthèse ([2]).

(8) La présente décision ne préjuge en rien des conséquences financières que la Commission pourrait tirer d'arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne dans des affaires en instance à la date du 30 septembre 2020,

([1]) JO L 347 du 20.12.2013, p. 549.
([2]) Ares(2020)5780976.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les montants indiqués en annexe, qui concernent les dépenses engagées par les organismes de paiement agréés des États membres et déclarées dans le cadre du FEAGA ou du Feader, sont exclus du financement de l'Union.

Article 2

Le Royaume de Bulgarie, la république tchèque, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lituanie, la Hongrie, le Royaume des Pays-Bas, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la république slovaque, le Royaume de Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 18 novembre 2020.

Par la Commission
Janusz WOJCIECHOWSKI
Membre de la Commission

ANNEXE

Décision: 64 (les lignes budgétaires seront alignées sur le budget annuel 2021, le cas échéant)

Poste budgétaire: 05046001

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
RO	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	EF 2017: Levée des suspensions décidées par la décision C (2017) 6061 de la Commission pour le T4 2016, par la décision C (2018) 716 de la Commission pour les T1 + T2 2017 et par la décision C (2018) 3699 de la Commission pour le T3 2017	PONCTUEL		EUR	0,00	- 7 674 875,25	7 674 875,25
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	EF 2018: Levée des suspensions décidées par la décision C (2018) 3699 de la Commission pour le T4 2017, par la décision C (2018) 7152 de la Commission pour les T1 + T2 2018 et par la décision C (2019) 4846 de la Commission pour le T3 2018	PONCTUEL		EUR	0,00	- 10 958 924,68	10 958 924,68
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2019	EF 2019: Levée des suspensions par la décision C (2019)4846 de la Commission pour le T4 2018	PONCTUEL		EUR	0,00	- 83 675,15	83 675,15
					Total RO:	**EUR**	**0,00**	**- 18 717 475,08**	**18 717 475,08**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	0,00	- 18 717 475,08	18 717 475,08

Poste budgétaire: 05070107

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GR	Aides directes découplées	2013	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-797/18P	TAUX FORFAITAIRE	25,00%	EUR	99 103 011,64	0,00	99 103 011,64
	Aides directes découplées	2014	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-797/18P	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	30 531 692,80	0,00	30 531 692,80
	Aides directes découplées	2014	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-797/18P	PONCTUEL		EUR	37 163 161,78	0,00	37 163 161,78
					Total GR:	**EUR**	**166 797 866,22**	**0,00**	**166 797 866,22**
NL	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2019	Sérieux des estimations concernant les PO2013-2016 au cours de l'EF 2019	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	801,80	0,00	801,80
					Total NL:	**EUR**	**801,80**	**0,00**	**801,80**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	166 798 668,02	0,00	166 798 668,02

Poste budgétaire: 6701

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
CY	Vin – Restructuration et reconversion des vignobles	2017	Mesures de marché — PNA au secteur vitivinicole — Restructuration et reconversion des vignobles — CSP couvrant toutes les demandes de paiement présentant une qualité suffisante — EF 2017	PONCTUEL		EUR	- 3 622,50	0,00	- 3 622,50

	Vin – Restructuration et reconversion des vignobles	2018	Mesures de marché — PNA au secteur vitivinicole — Restructuration et reconversion des vignobles — CSP couvrant toutes les demandes de paiement présentant une qualité suffisante — EF 2018	PONCTUEL		EUR	- 7 110,00	0,00	- 7 110,00
					Total CY:	**EUR**	**- 10 732,50**	**0,00**	**- 10 732,50**
CZ	Soutien couplé facultatif	2016	année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 89 122,03	0,00	- 89 122,03
	Soutien couplé facultatif	2017	année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 160 829,44	0,00	- 160 829,44
	Soutien couplé facultatif	2018	année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 254 667,64	0,00	- 254 667,64
					Total CZ:	**EUR**	**- 504 619,11**	**0,00**	**- 504 619,11**
DE	Vin – Restructuration et reconversion des vignobles	2017	Constatation de «CSP ex ante effectués après l'arrachage»	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 26 151,60	- 195,22	- 25 956,38
	Vin – Restructuration et reconversion des vignobles	2018	Constatation de «CSP ex ante effectués après l'arrachage»	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 28 896,35	- 370,49	- 28 525,86
	Vin – Restructuration et reconversion des vignobles	2019	Constatation de «CSP ex ante effectués après l'arrachage» EF 2019	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 16 753,44	0,00	- 16 753,44
	Vin – Restructuration et reconversion des vignobles	2017	Constatation d'un «remplacement normal» des vignobles	PONCTUEL		EUR	- 29 094,00	0,00	- 29 094,00
	Vin – Restructuration et reconversion des vignobles	2018	Constatation d'un «remplacement normal» des vignobles	PONCTUEL		EUR	- 49 005,50	0,00	- 49 005,50
					Total DE:	**EUR**	**- 149 900,89**	**- 565,71**	**- 149 335,18**

EE	Aides directes découplées	2018	Nombre insuffisant de CSP pour l'année de demande 2017 — RPUS	PONCTUEL		EUR	- 103 515,20	0,00	- 103 515,20
	Aides directes découplées	2019	Nombre insuffisant de CSP pour l'année de demande 2018 — écologisation	PONCTUEL		EUR	- 31 158,56	0,00	- 31 158,56
	Aides directes découplées	2019	Nombre insuffisant de CSP pour l'année de demande 2018 — RPA	PONCTUEL		EUR	- 5 905,31	0,00	- 5 905,31
	Soutien couplé facultatif	2019	Nombre insuffisant de CSP pour l'année de demande 2018 — SCF	PONCTUEL		EUR	- 4 983,35	0,00	- 4 983,35
					Total EE:	**EUR**	**- 145 562,42**	**0,00**	**- 145 562,42**
ES	Autres aides directes - POSEI (2014+)	2017	Conditions d'agrément de l'action I.1 - EF2017	PONCTUEL		EUR	- 236 933,85	0,00	- 236 933,85
	Autres aides directes - POSEI (2014+)	2018	Conditions d'agrément de l'action I.1 - EF2018	PONCTUEL		EUR	- 211 669,25	0,00	- 211 669,25
	Autres aides directes - POSEI (2014+)	2017	Conditions d'agrément de l'action I.4.2 - EF2017	PONCTUEL		EUR	- 9 326,57	0,00	- 9 326,57
	Autres aides directes - POSEI (2014+)	2018	Conditions d'agrément de l'action I.4.2 - EF2018	PONCTUEL		EUR	- 7 784,16	0,00	- 7 784,16
	Autres aides directes - POSEI (2014+)	2017	Conditions d'agrément de la mesure II Banane - EF2017	PONCTUEL		EUR	- 7 325,58	0,00	- 7 325,58
	Autres aides directes - POSEI (2014+)	2018	Conditions d'agrément de la mesure II Banane - EF2018	PONCTUEL		EUR	- 24 916,61	0,00	- 24 916,61
	POSEI (2014+)	2017	Conditions d'agrément de la sous-action III.4.1 - EF2017	PONCTUEL		EUR	- 121 378,07	0,00	- 121 378,07
	POSEI (2014+)	2018	Conditions d'agrément de la sous-action III.4.1 - EF2018	PONCTUEL		EUR	- 127 384,64	0,00	- 127 384,64

	POSEI (2014+)	2017	Conditions d'agrément de la sous-action III.6.1 - EF2017	PONCTUEL		EUR	- 132 740,57	0,00	- 132 740,57
	POSEI (2014+)	2018	Conditions d'agrément de la sous-action III.6.1 - EF2018	PONCTUEL		EUR	- 144 681,54	0,00	- 144 681,54
	Autres aides directes - POSEI (2014+)	2017	Calcul correct de l'aide - tolérance de 2 % Mesure II Banane - EF2017	PONCTUEL		EUR	- 9 884,68	0,00	- 9 884,68
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2019	Lacune dans le contrôle clé pour le sérieux des estimations dans les PO 2018	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 12 255,46	0,00	- 12 255,46
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2017	Lacune dans le contrôle clé pour le sérieux des estimations	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 138 476,19	0,00	- 138 476,19
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2018	Lacune dans le contrôle clé pour le sérieux des estimations	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 129 161,26	0,00	- 129 161,26
	Fruits et légumes – Programmes opérationnels	2009	Reconnaissance des organisations de producteurs et programmes opérationnels	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	- 3 922 888,80	- 2 042 758,51	- 1 880 130,29
	Fruits et légumes – Programmes opérationnels	2010	Reconnaissance des organisations de producteurs et programmes opérationnels	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	- 4 917 485,69	- 2 566 722,82	- 2 350 762,87
	Fruits et légumes – Programmes opérationnels	2011	Reconnaissance des organisations de producteurs et programmes opérationnels	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	- 440 969,18	- 220 484,59	- 220 484,59
	Soutien couplé facultatif	2018	Faiblesses dans les taux de CSP 2017	PONCTUEL		EUR	- 2 666,78	0,00	- 2 666,78
	Aides directes découplées	2018	Faiblesses dans le niveau de CSP / recouvrement 2017	PONCTUEL		EUR	- 120 070,59	0,00	- 120 070,59
	Soutien couplé facultatif	2018	Faiblesses dans le niveau de CSP / recouvrement 2017	PONCTUEL		EUR	- 12 016,35	0,00	- 12 016,35

	Aides directes découplées	2019	Faiblesses dans le niveau de CSP / recouvrement 2018	PONCTUEL		EUR	- 3 950,30	0,00	- 3 950,30
	Aides directes découplées	2019	Faiblesses dans la qualité des CSP 2018	PONCTUEL		EUR	- 572,07	0,00	- 572,07
	Soutien couplé facultatif	2019	Faiblesses dans la qualité des CSP 2018	PONCTUEL		EUR	- 16 349,52	0,00	- 16 349,52
	Autres aides directes - POSEI (2014+)	2017	Faiblesse dans l'exécution des CSP d'une qualité suffisante pour l'EF 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 688 639,58	- 11 846,70	- 676 792,88
	Autres aides directes - POSEI (2014+)	2018	Faiblesse dans l'exécution des CSP d'une qualité suffisante pour l'EF 2018	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 744 559,27	- 10 583,47	- 733 975,80
					Total ES:	**EUR**	**- 12 184 086,56**	**- 4 852 396,09**	**- 7 331 690,47**
FR	Aides directes découplées	2016	Allocations incorrectes de la réserve nationale dans le cadre du Régime de Paiement Unique (RPU) - année de demande 2015 - PDB, PV	PONCTUEL		EUR	- 2 137 287,03	- 2 030,49	- 2 135 256,54
	Aides directes découplées	2017	Allocations incorrectes de la réserve nationale dans le cadre du Régime de Paiement Unique (RPU) - année de demande 2016 - PDB, PV	PONCTUEL		EUR	- 1 695 389,08	- 903,70	- 1 694 485,38
	Aides directes découplées	2018	Allocations incorrectes de la réserve nationale dans le cadre du Régime de Paiement Unique (RPU) - année de demande 2017 - PDB, PV	PONCTUEL		EUR	- 1 410 680,45	0,00	- 1 410 680,45
	Aides directes découplées	2016	Allocations incorrectes - Paiement des droits avec la valeur la plus élevée - année de demande 2015 - PDB, PV	PONCTUEL		EUR	- 2 385 229,18	- 2 266,04	- 2 382 963,14

	Aides directes découplées	2017	Allocations incorrectes - Paiement des droits avec la valeur la plus élevée - année de demande 2016 - PDB, PV	PONCTUEL		EUR	- 1 855 381,36	- 988,98	- 1 854 392,38
	Aides directes découplées	2018	Allocations incorrectes - Paiement des droits avec la valeur la plus élevée - année de demande 2017 - PDB, PV	PONCTUEL		EUR	- 1 500 577,81	0,00	- 1 500 577,81
	Aides directes découplées	2017	Vérifications concernant le statut d'agriculteur actif - année de demande 2016 - PDB, PV, JA	PONCTUEL		EUR	- 562 185,99	- 738,93	- 561 447,06
	Aides directes découplées	2017	Vérifications concernant le statut d'agriculteur actif - année de demande 2016 - PV	PONCTUEL		EUR	- 40 506,96	0,00	- 40 506,96
	Soutien couplé facultatif	2017	Vérifications concernant le statut d'agriculteur actif - année de demande 2016 - SCF	PONCTUEL		EUR	- 44 450,30	0,00	- 44 450,30
	Aides directes découplées	2018	Vérifications concernant le statut d'agriculteur actif - année de demande 2017 - PDB, PR, PV, JA	PONCTUEL		EUR	- 651 576,90	0,00	- 651 576,90
	Soutien couplé facultatif	2018	Vérifications concernant le statut d'agriculteur actif - année de demande 2017 - SCF	PONCTUEL		EUR	- 54 536,29	0,00	- 54 536,29
					Total FR:	**EUR**	**- 12 337 801,35**	**- 6 928,14**	**- 12 330 873,21**
GB	Actions de promotion	2014	Actions de promotion IM 527	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 5 164,44	0,00	- 5 164,44
	Actions de promotion	2015	Actions de promotion IM 527	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 18 222,61	0,00	- 18 222,61

	Actions de promotion	2016	Actions de promotion IM 527	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 10 127,73	0,00	- 10 127,73
	Actions de promotion	2017	Actions de promotion IM 527	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 3 350,41	0,00	- 3 350,41
	Actions de promotion	2015	Actions de promotion IM 534	PONCTUEL		EUR	- 290,87	0,00	- 290,87
	Actions de promotion	2016	Actions de promotion IM 534	PONCTUEL		EUR	- 590 762,80	0,00	- 590 762,80
	Actions de promotion	2017	Actions de promotion IM 534	PONCTUEL		EUR	- 623 673,13	0,00	- 623 673,13
	Actions de promotion	2018	Actions de promotion IM 534	PONCTUEL		EUR	- 266 551,35	0,00	- 266 551,35
					Total GB:	**EUR**	**- 1 518 143,34**	**0,00**	**- 1 518 143,34**
GR	Vin – Restructuration et reconversion des vignobles	2017	Lacunes dans 2 contrôles clés, «Exécution des contrôles administratifs, y compris des contrôles croisés, couvrant toutes les demandes d'aide et de paiement» et «Exécution de contrôles sur place portant sur toutes les demandes de paiement d'une qualité suffisante»	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 434 307,91	0,00	- 434 307,91
	Vin – Restructuration et reconversion des vignobles	2018	Lacunes dans 2 contrôles clés, «Exécution des contrôles administratifs, y compris des contrôles croisés, couvrant toutes les demandes d'aide et de paiement» et «Exécution de contrôles sur place portant sur toutes les demandes de paiement d'une qualité suffisante»	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 471 998,56	0,00	- 471 998,56
	Actions de promotion	2016	Suivi du INT/2015/002/GR	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 593 888,73	- 185 182,75	- 408 705,98
	Actions de promotion	2017	Suivi du INT/2015/002/GR	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 464 287,80	0,00	- 464 287,80

	Actions de promotion	2018	Suivi du INT/2015/002/GR	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 248 834,32	0,00	- 248 834,32
	Certification	2017	Erreurs connues pour le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	- 1 049 866,95	- 35 697,15	- 1 014 169,80
					Total GR:	**EUR**	**- 3 263 184,27**	**- 220 879,90**	**- 3 042 304,37**
HU	Exploitations apicoles	2017	Taux forfaitaire de 2 % pour les sous-mesures non incluses dans l'échantillon des CSP	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 7 749,01	0,00	- 7 749,01
	Exploitations apicoles	2018	Taux forfaitaire de 2 % pour les sous-mesures non incluses dans l'échantillon des CSP	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 7 637,67	0,00	- 7 637,67
	Conditionnalité	2016	Lacunes dans les contrôles d'identification dans le cadre de l'ERMG 8 — année de demande 2015	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 320 152,21	- 3,36	- 320 148,85
	Conditionnalité	2017	Lacunes dans les contrôles d'identification dans le cadre de l'ERMG 8 — année de demande 2015	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 1 063,02	0,00	- 1 063,02
	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles d'identification dans le cadre de l'ERMG 8 — année de demande 2015	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 835,64	0,00	- 835,64
	Conditionnalité	2017	Lacunes dans les contrôles d'identification dans le cadre de l'ERMG 8 — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 391 144,49	- 77,66	- 391 066,83
	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles d'identification dans le cadre de l'ERMG 8 — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 1 670,31	0,00	- 1 670,31
	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles d'identification dans le cadre de l'ERMG 8 — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 407 229,83	- 1 272,26	- 405 957,57
	Lait — Autres	2017	Dépenses inéligibles — création artificielle de conditions	PONCTUEL		EUR	- 98 179,20	0,00	- 98 179,20
	Aides directes découplées	2018	Réalisation d'un nombre suffisant de CSP - Paiement en faveur de l'écologisation	PONCTUEL		EUR	- 3 314 162,05	0,00	- 3 314 162,05

	Aides directes découplées	2018	Réalisation d'un nombre suffisant de CSP - RPUS	PONCTUEL		EUR	- 624 643,45	0,00	- 624 643,45
	Aides directes découplées	2018	Réalisation d'un nombre suffisant de CSP - RPA	PONCTUEL		EUR	- 253 687,59	0,00	- 253 687,59
	Soutien couplé facultatif	2018	Réalisation d'un nombre suffisant de CSP - SCF à la surface	PONCTUEL		EUR	- 116 826,70	0,00	- 116 826,70
	Aides directes découplées	2018	Réalisation d'un nombre suffisant de CSP - RJA	PONCTUEL		EUR	- 24 748,23	0,00	- 24 748,23
					Total HU:	**EUR**	**- 5 569 729,40**	**- 1 353,28**	**- 5 568 376,12**
IT	Aides directes découplées	2016	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 57 207 673,98	- 158 303,28	- 57 049 370,70
	Soutien couplé facultatif	2016	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 6 356 672,68	- 1 345,65	- 6 355 327,03

	Aides directes découplées	2017	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 1 433 955,02	- 87,51	- 1 433 867,51
	Soutien couplé facultatif	2017	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 211 941,89	- 8,17	- 211 933,72
	Aides directes découplées	2018	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 299 057,90	- 68,38	- 298 989,52
	Soutien couplé facultatif	2018	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 52 414,70	- 4,16	- 52 410,54

	Aides directes découplées	2019	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 183 501,53	0,00	- 183 501,53
	Soutien couplé facultatif	2019	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 20 088,26	0,00	- 20 088,26
	Soutien couplé facultatif	2016	Correction au titre des montants unitaires différenciés pour les mesures 4 et 5 pour l'année de demande 2015 — SCF	PONCTUEL		EUR	- 13 716 634,39	- 8 541,04	- 13 708 093,35
	Conditionnalité	2016	Lacunes dans les contrôles des ERMG 7,8,9; instructions insuffisantes aux vétérinaires; CSP non effectués au cours de la même année civile — Défaut de notification par les vétérinaires à l'organisme payeur — Absence de procédures de surveillance adéquates — année de demande 2015 + retards de paiement	TAUX FORFAITAIRE	7,00%	EUR	- 4 204 048,56	- 180 938,64	- 4 023 109,92
	Conditionnalité	2017	Lacunes dans les contrôles des ERMG 7,8,9; instructions insuffisantes aux vétérinaires; CSP non effectués au cours de la même année civile — Défaut de notification par les vétérinaires à l'organisme payeur — Absence de procédures de surveillance adéquates — année de demande 2015 + retards de paiement	TAUX FORFAITAIRE	7,00%	EUR	- 25 453,31	- 859,24	- 24 594,07

	Conditionnalité	2015	Lacunes dans les contrôles des ERMG 7,8,9; instructions insuffisantes aux vétérinaires; CSP non effectués au cours de la même année civile — Défaut de notification par les vétérinaires à l'organisme payeur — Absence de procédures de surveillance adéquates — année de demande 2016 + retards de paiement	TAUX FORFAITAIRE	7,00%	EUR	- 48 651,74	- 968,06	- 47 683,68
	Conditionnalité	2016	Lacunes dans les contrôles des ERMG 7,8,9; instructions insuffisantes aux vétérinaires; CSP non effectués au cours de la même année civile — Défaut de notification par les vétérinaires à l'organisme payeur — Absence de procédures de surveillance adéquates — année de demande 2016 + retards de paiement	TAUX FORFAITAIRE	7,00%	EUR	- 48 472,17	- 754,00	- 47 718,17
	Conditionnalité	2017	Lacunes dans les contrôles des ERMG 7,8,9; instructions insuffisantes aux vétérinaires; CSP non effectués au cours de la même année civile — Défaut de notification par les vétérinaires à l'organisme payeur — Absence de procédures de surveillance adéquates — année de demande 2016 + retards de paiement	TAUX FORFAITAIRE	7,00%	EUR	- 4 185 708,70	- 92 838,76	- 4 092 869,94
	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles des ERMG 7,8,9; instructions insuffisantes aux vétérinaires; CSP non effectués au cours de la même année civile — Défaut de notification par les vétérinaires à l'organisme payeur — Absence de procédures de surveillance adéquates — année de demande 2016 + retards de paiement	TAUX FORFAITAIRE	7,00%	EUR	- 84 856,70	- 1 508,99	- 83 347,71
	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles des notifications en temps utile d'événements liés aux animaux (ERMG 7) — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 129 090,45	- 1 536,25	- 127 554,20

	Conditionnalité	2019	Lacunes dans les contrôles des notifications en temps utile d'événements liés aux animaux (ERMG 7) — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 26,21	0,00	- 26,21
	Conditionnalité	2017	Lacunes dans les contrôles des notifications en temps utile d'événements liés aux animaux (ERMG 7) — Lacunes dans la répartition des CSP dans l'année - année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 935 402,28	- 18 762,26	- 916 640,02
	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles des notifications en temps utile d'événements liés aux animaux (ERMG 7) — Lacunes dans la répartition des CSP dans l'année - année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 13 435,97	- 198,03	- 13 237,94
	Conditionnalité	2019	Lacunes dans les contrôles des notifications en temps utile d'événements liés aux animaux (ERMG 7) — Lacunes dans la répartition des CSP dans l'année - année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 3 443,10	0,00	- 3 443,10
	Soutien couplé facultatif	2017	IT01-CSP de qualité suffisante — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 9 645,61	0,00	- 9 645,61
	Soutien couplé facultatif	2018	IT01-CSP de qualité suffisante — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 2 702,96	0,00	- 2 702,96
	Soutien couplé facultatif	2017	IT01 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 80 146,75	0,00	- 80 146,75
	Soutien couplé facultatif	2018	IT01 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 61 393,69	0,00	- 61 393,69
	Soutien couplé facultatif	2017	IT05 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 74 770,86	- 1 487,23	- 73 283,63

	Soutien couplé facultatif	2018	IT05 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 57 659,34	0,00	- 57 659,34
	Soutien couplé facultatif	2018	IT07-CSP de qualité suffisante — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 884,36	0,00	- 884,36
	Soutien couplé facultatif	2017	IT07 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 6 917,29	0,00	- 6 917,29
	Soutien couplé facultatif	2018	IT07 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 4 482,30	0,00	- 4 482,30
	Soutien couplé facultatif	2017	IT08 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 43 411,47	0,00	- 43 411,47
	Soutien couplé facultatif	2018	IT08 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 33 673,96	0,00	- 33 673,96
	Soutien couplé facultatif	2017	IT-10 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 76 817,63	0,00	- 76 817,63
	Soutien couplé facultatif	2018	IT10 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 55 369,05	0,00	- 55 369,05
	Soutien couplé facultatif	2017	IT23 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 97 405,92	0,00	- 97 405,92

	Soutien couplé facultatif	2018	IT23 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 72 864,97	0,00	- 72 864,97
	Soutien couplé facultatif	2018	IT24-CSP de qualité suffisante — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 3,01	0,00	- 3,01
	Soutien couplé facultatif	2017	IT24 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 15 708,97	0,00	- 15 708,97
	Soutien couplé facultatif	2018	IT24 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 9 747,84	0,00	- 9 747,84
	Soutien couplé facultatif	2017	IT25 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 5 513,96	0,00	- 5 513,96
	Soutien couplé facultatif	2018	IT25 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 3 957,63	0,00	- 3 957,63
	Soutien couplé facultatif	2017	IT26-CSP de qualité suffisante — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 1 030,96	0,00	- 1 030,96
	Soutien couplé facultatif	2018	IT26-CSP de qualité suffisante — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 262,39	0,00	- 262,39
	Soutien couplé facultatif	2017	IT26 — Réalisation de CSP en nombre requis — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 1 344,44	0,00	- 1 344,44
	Soutien couplé facultatif	2018	IT26 — Réalisation de CSP en nombre requis — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 900,07	0,00	- 900,07

	Soutien couplé facultatif	2017	IT26 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 2 917,85	0,00	- 2 917,85
	Soutien couplé facultatif	2018	IT26 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide (s'applique à tous les OP) — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 2 701,90	0,00	- 2 701,90
	Soutien couplé facultatif	2017	IT26 — Faiblesses dans les contrôles administratifs visant à établir l'admissibilité à l'aide — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 3 907,15	0,00	- 3 907,15
	Autres aides directes — articles 68 à 72 du règlement (CE) n° 73/2009	2015	Non-application de sanctions administratives en cas de notification tardive des mouvements d'animaux — SCF — année de demande 2014	PONCTUEL		EUR	- 2 078 125,09	- 17,90	- 2 078 107,19
	Actions de promotion	2017	Graves lacunes dans le système de contrôle et de gestion	TAUX FORFAITAIRE	25,00%	EUR	- 2 037 272,72	0,00	- 2 037 272,72
	Actions de promotion	2018	Graves lacunes dans le système de contrôle et de gestion	TAUX FORFAITAIRE	25,00%	EUR	- 1 445 136,99	0,00	- 1 445 136,99
	Actions de promotion	2019	Graves lacunes dans le système de contrôle et de gestion	TAUX FORFAITAIRE	25,00%	EUR	- 558 152,62	0,00	- 558 152,62
					Total IT:	**EUR**	**- 96 005 359,29**	**- 468 227,55**	**- 95 537 131,74**
LT	Actions de promotion	2014	Admissibilité de l'aide	PONCTUEL		EUR	- 49 470,57	0,00	- 49 470,57
	Actions de promotion	2015	Admissibilité de l'aide	PONCTUEL		EUR	- 58 625,32	0,00	- 58 625,32
	Actions de promotion	2016	Admissibilité de l'aide	PONCTUEL		EUR	- 76 786,60	0,00	- 76 786,60
	Actions de promotion	2017	Admissibilité de l'aide	PONCTUEL		EUR	- 133 293,74	0,00	- 133 293,74
	Actions de promotion	2018	Admissibilité de l'aide	PONCTUEL		EUR	- 9 803,49	0,00	- 9 803,49

	Aides directes découplées	2017	Faiblesses dans les contrôles administratifs _contrôles croisés_-quantité & qualité CSP_Paiement en faveur de l'écologisation_2015	PONCTUEL		EUR	- 39 475,68	0,00	- 39 475,68
	Aides directes découplées	2017	Faiblesses dans les contrôles administratifs _contrôles croisés_-quantité & qualité OTSC_Paiement en faveur de l'écologisation_2016	PONCTUEL		EUR	- 620 835,60	0,00	- 620 835,60
	Aides directes découplées	2018	Faiblesses dans les contrôles administratifs _contrôles croisés_-quantité & qualité CSP_Paiement en faveur de l'écologisation_2017	PONCTUEL		EUR	- 412 441,34	0,00	- 412 441,34
	Aides directes découplées	2019	Faiblesses dans les contrôles administratifs _contrôles croisés_-quantité & qualité CSP_Paiement en faveur de l'écologisation_2018	PONCTUEL		EUR	- 209 218,29	0,00	- 209 218,29
	Aides directes découplées	2018	Faiblesse dans les contrôles administratifs_Agriculteur actif_PDR_2017	PONCTUEL		EUR	- 3 375,00	0,00	- 3 375,00
	Aides directes découplées	2018	Faiblesse dans les contrôles administratifs_Agriculteur actif_R-PUS_2017	PONCTUEL		EUR	- 5 168,37	0,00	- 5 168,37
	Soutien couplé facultatif	2018	Faiblesse dans les contrôles administratifs_Agriculteur actif_SCF_2017	PONCTUEL		EUR	- 186,86	0,00	- 186,86
	Actions de promotion	2014	Faiblesse dans les contrôles administratifs applicables à la sélection des organismes d'exécution	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	- 73 978,25	0,00	- 73 978,25
	Actions de promotion	2015	Faiblesse dans les contrôles administratifs applicables à la sélection des organismes d'exécution	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	- 173 543,28	0,00	- 173 543,28
	Actions de promotion	2016	Faiblesse dans les contrôles administratifs applicables à la sélection des organismes d'exécution	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	- 97 558,98	0,00	- 97 558,98

	Actions de promotion	2017	Faiblesse dans les contrôles administratifs applicables à la sélection des organismes d'exécution	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	- 6 289,26	0,00	- 6 289,26
	Aides directes découplées	2017	Faiblesse dans les contrôles administratifs_RJA_2016	PONCTUEL		EUR	- 32 605,72	0,00	- 32 605,72
	Aides directes découplées	2018	Faiblesse dans les contrôles administratifs_RJA_2017	PONCTUEL		EUR	- 9 571,58	0,00	- 9 571,58
	Aides directes découplées	2019	Faiblesse dans les contrôles administratifs_RJA_2018	PONCTUEL		EUR	- 8 625,60	0,00	- 8 625,60
					Total LT:	**EUR**	**- 2 020 853,53**	**0,00**	**- 2 020 853,53**
NL	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2017	Sérieux des estimations concernant les PO 2013-PO 2016 ayant une incidence sur l'EF 2017 — EF 2018	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 1 082 129,64	0,00	- 1 082 129,64
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2018	Sérieux des estimations concernant les PO 2013-PO 2016 ayant une incidence sur l'EF 2017 — EF 2018	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 98 284,19	0,00	- 98 284,19
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2017	Sérieux des estimations concernant les PO 2017 (investissements à long terme approuvés avant la modification de la législation nationale)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 68 544,48	0,00	- 68 544,48
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2018	Sérieux des estimations concernant les PO 2017 (investissements à long terme approuvés avant la modification de la législation nationale)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 184 092,35	0,00	- 184 092,35
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2018	Sérieux des estimations concernant les PO 2018 (investissements à long terme approuvés avant la modification de la législation nationale)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 74 582,19	0,00	- 74 582,19

	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2019	Sérieux des estimations concernant les PO 2018 (investissements à long terme approuvés avant la modification de la législation nationale)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 116 276,39	0,00	- 116 276,39
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2019	Sérieux des estimations concernant les PO 2019 (investissements à long terme approuvés avant la modification de la législation nationale)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 10 809,34	0,00	- 10 809,34
					Total NL:	**EUR**	**- 1 634 718,58**	**0,00**	**- 1 634 718,58**
PL	Programme de l'UE en faveur des écoles	2018	Faiblesses dans le contrôle clé «contrôles visant à établir l'admissibilité de l'aide». Produits laitiers	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 542 928,92	0,00	- 542 928,92
	Programme de l'UE en faveur des écoles	2019	Faiblesses dans le contrôle clé «contrôles visant à établir l'admissibilité de l'aide». Produits laitiers	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 496 701,42	0,00	- 496 701,42
	Programme de l'UE en faveur des écoles	2018	Faiblesses dans le contrôle clé «contrôles visant à établir l'admissibilité de l'aide». F&L	TAUX FORFAITAIRE	3,00%	EUR	- 432 805,85	0,00	- 432 805,85
	Programme de l'UE en faveur des écoles	2019	Faiblesses dans le contrôle clé «contrôles visant à établir l'admissibilité de l'aide». F&L	TAUX FORFAITAIRE	3,00%	EUR	- 399 501,54	0,00	- 399 501,54
					Total PL:	**EUR**	**- 1 871 937,73**	**0,00**	**- 1 871 937,73**
PT	Conditionnalité	2017	Année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 102 062,86	- 88,86	- 101 974,00
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 748,35	0,00	- 748,35
					Total PT:	**EUR**	**- 102 811,21**	**- 88,86**	**- 102 722,35**
RO	Conditionnalité	2015	Année de demande 2014, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 248 639,42	- 8 388,50	- 240 250,92

	Conditionnalité	2016	Année de demande 2014, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 1 451,96	- 224,37	- 1 227,59
	Conditionnalité	2017	Année de demande 2014, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 714,39	0,00	- 714,39
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2014, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 402,63	0,00	- 402,63
	Conditionnalité	2015	Année de demande 2014, agriculteurs sans animaux 3 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 5 430,87	0,00	- 5 430,87
	Conditionnalité	2016	Année de demande 2014, agriculteurs sans animaux 3 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 266,88	- 209,13	- 57,75
	Conditionnalité	2017	Année de demande 2014, agriculteurs sans animaux 3 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 265,78	0,00	- 265,78
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2014, agriculteurs sans animaux 3 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 4,81	0,00	- 4,81
	Conditionnalité	2016	Année de demande 2015, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 2 496 645,82	- 501 675,79	- 1 994 970,03
	Conditionnalité	2017	Année de demande 2015, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 67 910,73	0,00	- 67 910,73
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2015, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 1 988,30	0,00	- 1 988,30
	Conditionnalité	2016	Année de demande 2015, agriculteurs sans animaux 6 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 859 587,27	- 183 274,97	- 676 312,30
	Conditionnalité	2017	Année de demande 2015, agriculteurs sans animaux 6 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 6 518,19	0,00	- 6 518,19
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2015, agriculteurs sans animaux 6 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 589,98	0,00	- 589,98
	Conditionnalité	2016	Année de demande 2016, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 275,15	- 3,04	- 272,11
	Conditionnalité	2017	Année de demande 2016, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 2 922 285,34	- 181 552,32	- 2 740 733,02
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2016, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 3 714,31	- 730,62	- 2 983,69
	Conditionnalité	2016	Année de demande 2016, agriculteurs sans animaux	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 3 180,82	- 544,67	- 2 636,15

	Conditionnalité	2017	Année de demande 2016, agriculteurs sans animaux	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 1 681 451,90	- 164 039,67	- 1 517 412,23
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2016, agriculteurs sans animaux	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 3 294,85	- 1 690,84	- 1 604,01
					Total RO:	**EUR**	**- 8 304 619,40**	**- 1 042 333,92**	**- 7 262 285,48**
SK	Aides directes découplées	2016	Paiement en faveur de l'écologisation _ Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 1 572 600,01	0,00	- 1 572 600,01
	Aides directes découplées	2017	Paiement en faveur de l'écologisation _ Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 758 332,91	0,00	- 758 332,91
	Aides directes découplées	2018	Paiement en faveur de l'écologisation _ Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 449 388,18	0,00	- 449 388,18
	Aides directes découplées	2016	Paiement en faveur de l'écologisation_faiblesse dans le contrôle des cultures dérobées SIE - année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 1 855 243,91	0,00	- 1 855 243,91
	Aides directes découplées	2017	Paiement en faveur de l'écologisation_faiblesse dans le contrôle des cultures dérobées SIE - année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 2 918 227,39	0,00	- 2 918 227,39
	Aides directes découplées	2018	Paiement en faveur de l'écologisation_faiblesse dans le contrôle des cultures dérobées SIE - année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 5 328 818,22	0,00	- 5 328 818,22
	Aides directes découplées	2016	RPUS _ Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 28 251 689,38	- 660,91	- 28 251 028,47

	Aides directes découplées	2017	RPUS _ Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 4 426 441,30	- 184,84	- 4 426 256,46
	Aides directes découplées	2018	RPUS _ Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 2 862 418,07	0,00	- 2 862 418,07
	Soutien couplé facultatif	2017	SCF — Année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 831 209,59	0,00	- 831 209,59
	Soutien couplé facultatif	2018	SCF — Année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 842 673,44	0,00	- 842 673,44
	Soutien couplé facultatif	2017	SCF _ M04 Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 13 464,69	0,00	- 13 464,69
	Soutien couplé facultatif	2018	SCF _ M04 Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 119,49	0,00	- 119,49
	Soutien couplé facultatif	2017	SCF _ M05 Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 55 815,21	0,00	- 55 815,21
	Soutien couplé facultatif	2018	SCF _ M05 Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 3 238,50	0,00	- 3 238,50

	Soutien couplé facultatif	2017	SCF _ M06 Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 86,20	0,00	- 86,20
	Soutien couplé facultatif	2018	SCF _ M06 Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 98,61	0,00	- 98,61
	Soutien couplé facultatif	2017	SCF _ M07 Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 777,37	0,00	- 777,37
	Soutien couplé facultatif	2018	SCF _ M07 Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 2 002,21	0,00	- 2 002,21
	Soutien couplé facultatif	2017	SCF _ M08 Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 111,15	0,00	- 111,15
	Soutien couplé facultatif	2018	SCF _ M08 Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 879,22	0,00	- 879,22

	Soutien couplé facultatif	2017	SCF _ M10 Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 4 070,30	0,00	- 4 070,30
	Soutien couplé facultatif	2018	SCF _ M10 Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 6 028,45	0,00	- 6 028,45
	Soutien couplé facultatif	2016	SCF _ Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 97 240,99	0,00	- 97 240,99
	Conditionnalité	2016	Conditionnalité - Année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 387,15	0,00	- 387,15
	Conditionnalité	2017	Conditionnalité - Année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 642 230,14	- 19 629,83	- 622 600,31
	Conditionnalité	2018	Conditionnalité - Année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 6 368,54	0,00	- 6 368,54
	Conditionnalité	2017	Conditionnalité - Année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 436,37	- 2,38	- 433,99
	Conditionnalité	2018	Conditionnalité - Année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 646 578,56	- 14 298,20	- 632 280,36
	Aides directes découplées	2016	Régime en faveur des jeunes agriculteurs _ Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 5 670,08	0,00	- 5 670,08

	Aides directes découplées	2017	Régime en faveur des jeunes agriculteurs _ Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 3 724,57	0,00	- 3 724,57
	Aides directes découplées	2018	Régime en faveur des jeunes agriculteurs _ Faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité), qualité des CSP et recouvrement des indus année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 3 076,38	0,00	- 3 076,38
					Total SK:	**EUR**	**- 51 589 446,58**	**- 34 776,16**	**- 51 554 670,42**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	- 197 213 506,16	- 6 627 549,61	- 190 585 956,55

Poste budgétaire: 6711

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BG	Feader Leader — Développement rural	2017	Lacune en ce qui concerne le caractère raisonnable des coûts (Options de coûts simplifiés) pour M19.1	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 3 929,57	- 1 164,27	- 2 765,30
	Feader Leader — Développement rural	2018	Lacune en ce qui concerne le caractère raisonnable des coûts (Options de coûts simplifiés) pour M19.1	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 424,12	- 424,12	0,00
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2014	Erreurs financières dans les marchés publics audités	TAUX FORFAITAIRE	4,95%	EUR	- 1 169 370,25	- 1 155 315,23	- 14 055,02
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2015	Erreurs financières dans les marchés publics audités	TAUX FORFAITAIRE	4,95%	EUR	- 4 388 017,09	- 1 888 177,50	- 2 499 839,59

	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2015	Erreurs financières dans les marchés publics audités	TAUX FORFAITAIRE	4,95%	EUR	- 122 639,68	- 52 772,24	- 69 867,44
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2016	Erreurs financières dans les marchés publics audités	TAUX FORFAITAIRE	4,95%	EUR	- 8 419 789,55	- 4 914 689,05	- 3 505 100,50
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2016	Erreurs financières dans les marchés publics audités	TAUX FORFAITAIRE	4,95%	EUR	- 209 060,84	- 122 030,25	- 87 030,59
	Feader Leader — Développement rural	2015	Contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M431 — évaluation des coûts en calculant la moyenne des coûts dans le budget + 10 %	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 9 852,87	- 4 197,32	- 5 655,55
	Feader Leader — Développement rural	2016	Contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M431 — évaluation des coûts en calculant la moyenne des coûts dans le budget + 10 %	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 312,42	- 180,54	- 131,88
	Feader Leader — Développement rural	2017	Contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M431 — évaluation des coûts en calculant la moyenne des coûts dans le budget + 10 %	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 643,81	- 190,75	- 453,06
	Feader Leader — Développement rural	2018	Contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M431 — évaluation des coûts en calculant la moyenne des coûts dans le budget + 10 %	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 13 471,39	0,00	- 13 471,39
	Feader Leader — Développement rural	2019	Contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M431 — évaluation des coûts en calculant la moyenne des coûts dans le budget + 10 %	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 21 735,69	0,00	- 21 735,69
					Total BG:	**EUR**	**- 14 359 247,28**	**- 8 139 141,27**	**- 6 220 106,01**

CY	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2017	DR-hors SIGC — Faiblesses dans la vérification des demandes de paiement et qualité insuffisante des CSP pour M4.1	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 6 011,03	0,00	- 6 011,03
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2018	DR-hors SIGC — Faiblesses dans la vérification des demandes de paiement et qualité insuffisante des CSP pour M4.1	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 42 004,29	0,00	- 42 004,29
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2019	DR-hors SIGC — Faiblesses dans la vérification des demandes de paiement et qualité insuffisante des CSP pour M4.1	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 238 263,25	0,00	- 238 263,25
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2020	DR-hors SIGC — Faiblesses dans la vérification des demandes de paiement et qualité insuffisante des CSP pour M4.1	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 32 429,36	0,00	- 32 429,36
					Total CY:	**EUR**	**- 318 707,93**	**0,00**	**- 318 707,93**
ES	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2011	Évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts (M121)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 4,73	0,00	- 4,73
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2014	Évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts (M121)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 4 452,93	0,00	- 4 452,93
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2015	Évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts (M121)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 52 344,94	0,00	- 52 344,94
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2016	Évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts (M121)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 228 356,95	0,00	- 228 356,95

	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2017	Évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts (M121)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 3 637,66	0,00	- 3 637,66
	Feader Leader — Développement rural	2018	Lacune dans le contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M19 pour 2018 et 2019	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 9 558,30	0,00	- 9 558,30
	Feader Leader — Développement rural	2019	Lacune dans le contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M19 pour 2018 et 2019	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 70 644,65	0,00	- 70 644,65
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2017	Lacune dans le contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M4(4.1, 4.2, 4.3) pour 2017, 2018 et 2019	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 84 296,18	0,00	- 84 296,18
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2018	Lacune dans le contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M4(4.1, 4.2, 4.3) pour 2017, 2018 et 2019	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 109 955,36	0,00	- 109 955,36
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2019	Lacune dans le contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M4(4.1, 4.2, 4.3) pour 2017, 2018 et 2019	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 32 176,95	0,00	- 32 176,95
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2017	Lacune dans le contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M8.6 pour 2017, 2018 et 2019	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 22 094,27	0,00	- 22 094,27
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2018	Lacune dans le contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M8.6 pour 2017, 2018 et 2019	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 4 612,18	0,00	- 4 612,18
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2019	Lacune dans le contrôle clé «caractère raisonnable des coûts» M8.6 pour 2017, 2018 et 2019	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 5 556,58	0,00	- 5 556,58

	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2016	Critères d'admissibilité du régime d'aide et/ou de la mesure de soutien (M123)	PONCTUEL		EUR	- 274 107,83	0,00	- 274 107,83
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2016	M8: caractère raisonnable des coûts (même observation que dans RD1/2017/854/ES)	PONCTUEL		EUR	- 50 628,33	0,00	- 50 628,33
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2017	M8: caractère raisonnable des coûts (même observation que dans RD1/2017/854/ES)	PONCTUEL		EUR	- 20 607,65	0,00	- 20 607,65
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2015	M8: vérification des demandes de paiement et sélection des projets — années de demande 2015 et 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 259 954,93	0,00	- 259 954,93
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2016	M8: vérification des demandes de paiement et sélection des projets — années de demande 2015 et 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 85 816,77	0,00	- 85 816,77
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2017	M8: vérification des demandes de paiement et sélection des projets — années de demande 2015 et 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 1 101 757,25	0,00	- 1 101 757,25
					Total ES:	**EUR**	**- 2 420 564,44**	**0,00**	**- 2 420 564,44**
FR	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2016	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 1 525,60	0,00	- 1 525,60
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2016	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 13 793,08	- 1 735,70	- 12 057,38

	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2016	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 652,10	0,00	- 652,10
	Feader — Développement rural — Connaissance et innovation	2016	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 1 212,58	0,00	- 1 212,58
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2017	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 3 518,84	0,00	- 3 518,84
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2017	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 31 200,35	- 23 839,06	- 7 361,29
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2017	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 4 627,96	0,00	- 4 627,96
	Feader — Développement rural — Connaissance et innovation	2017	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 3 551,37	0,00	- 3 551,37
	Feader Leader — Développement rural	2017	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 577,19	0,00	- 577,19
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2018	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 6 443,02	0,00	- 6 443,02
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2018	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 72 044,31	0,00	- 72 044,31

	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2018	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 10 672,35	0,00	- 10 672,35
	Feader — Développement rural — Connaissance et innovation	2018	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 5 915,01	0,00	- 5 915,01
	Feader Leader — Développement rural	2018	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 4 100,29	0,00	- 4 100,29
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2019	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 4 482,00	0,00	- 4 482,00
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2019	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 68 152,62	0,00	- 68 152,62
	Investissement Feader en faveur du développement rural - Bénéficiaires publics	2019	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 13 535,65	0,00	- 13 535,65
	Feader — Développement rural — Connaissance et innovation	2019	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 5 427,03	0,00	- 5 427,03
	Feader Leader — Développement rural	2019	Graves faiblesses dans les contrôles des marchés publics	TAUX FORFAITAIRE	0,64%	EUR	- 12 282,93	0,00	- 12 282,93
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Vérifications concernant le statut d'agriculteur actif - année de demande 2016 - ICHN	PONCTUEL		EUR	- 3 046,82	0,00	- 3 046,82

	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Vérifications concernant le statut d'agriculteur actif - année de demande 2017 - ICHN	PONCTUEL		EUR	- 4 070,28	0,00	- 4 070,28
					Total FR:	**EUR**	**- 270 831,38**	**- 25 574,76**	**- 245 256,62**
GB	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2017	Dommages au potentiel agricole, ne représentant pas au moins 30 %	PONCTUEL		EUR	- 299 951,04	0,00	- 299 951,04
	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2018	Dommages au potentiel agricole, ne représentant pas au moins 30 %	PONCTUEL		EUR	- 32 647,89	0,00	- 32 647,89
	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2019	Dommages au potentiel agricole, ne représentant pas au moins 30 %	PONCTUEL		EUR	- 18 627,64	0,00	- 18 627,64
					Total GB:	**EUR**	**- 351 226,57**	**0,00**	**- 351 226,57**
GR	Certification	2017	Erreurs connues pour le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	- 514,89	0,00	- 514,89
					Total GR:	**EUR**	**- 514,89**	**0,00**	**- 514,89**
HU	Conditionnalité	2016	Lacunes dans les contrôles d'identification dans le cadre de l'ERMG 8 — année de demande 2015	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 15 743,77	- 118,95	- 15 624,82
	Conditionnalité	2017	Lacunes dans les contrôles d'identification dans le cadre de l'ERMG 8 — année de demande 2015	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 752,38	- 31,39	- 720,99
	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles d'identification dans le cadre de l'ERMG 8 — année de demande 2015	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 114,22	0,00	- 114,22
	Conditionnalité	2017	Lacunes dans les contrôles d'identification dans le cadre de l'ERMG 8 — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 63 199,04	- 95,82	- 63 103,22

	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles d'identification dans le cadre de l'ERMG 8 — année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 2 611,68	0,00	- 2 611,68
	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles d'identification dans le cadre de l'ERMG 8 — année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 69 154,67	0,00	- 69 154,67
					Total HU:	**EUR**	**- 151 575,76**	**- 246,16**	**- 151 329,60**
IT	Feader — Développement rural — Connaissance et innovation	2016	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	0,00	0,00	0,00
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2016	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 698 173,47	- 54 690,31	- 643 483,16
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2016	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 5 726,26	0,00	- 5 726,26

	Feader — Développement rural — Connaissance et innovation	2017	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	0,00	0,00	0,00
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 859 330,86	- 29 891,01	- 829 439,85
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2017	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 14 798,78	0,00	- 14 798,78
	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2017	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 748 894,88	0,00	- 748 894,88

	Feader — Développement rural — Connaissance et innovation	2018	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	0,00	0,00	0,00
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 203 389,34	- 44,80	- 203 344,54
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2018	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 1 949,02	0,00	- 1 949,02
	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2018	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 617 826,69	0,00	- 617 826,69

	Feader — Développement rural — Connaissance et innovation	2019	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	0,00	0,00	0,00
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2019	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 138 591,33	0,00	- 138 591,33
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2019	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 4 957,08	0,00	- 4 957,08
	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2019	Contrôles concernant la disposition relative à l'agriculteur actif — article 9, par.2, point c) et article 9, par.3, point b) — année de demande 2015 — RPB, jeunes + écologisation + petits, SCF, DR M3+M6+M11 +M13+M14	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 179 968,19	0,00	- 179 968,19

	Conditionnalité	2016	Lacunes dans les contrôles des ERMG 7,8,9; instructions insuffisantes aux vétérinaires; CSP non effectués au cours de la même année civile — Défaut de notification par les vétérinaires à l'organisme payeur — Absence de procédures de surveillance adéquates — année de demande 2015 + retards de paiement	TAUX FORFAITAIRE	7,00%	EUR	- 482 440,06	- 6 383,47	- 476 056,59
	Conditionnalité	2017	Lacunes dans les contrôles des ERMG 7,8,9; instructions insuffisantes aux vétérinaires; CSP non effectués au cours de la même année civile — Défaut de notification par les vétérinaires à l'organisme payeur — Absence de procédures de surveillance adéquates — année de demande 2015 + retards de paiement	TAUX FORFAITAIRE	7,00%	EUR	- 325 959,84	- 4 311,75	- 321 648,09
	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles des ERMG 7,8,9; instructions insuffisantes aux vétérinaires; CSP non effectués au cours de la même année civile — Défaut de notification par les vétérinaires à l'organisme payeur — Absence de procédures de surveillance adéquates — année de demande 2015 + retards de paiement	TAUX FORFAITAIRE	7,00%	EUR	- 85 009,56	- 1 180,87	- 83 828,69
	Conditionnalité	2017	Lacunes dans les contrôles des ERMG 7,8,9; instructions insuffisantes aux vétérinaires; CSP non effectués au cours de la même année civile — Défaut de notification par les vétérinaires à l'organisme payeur — Absence de procédures de surveillance adéquates — année de demande 2016 + retards de paiement	TAUX FORFAITAIRE	7,00%	EUR	- 682 559,13	- 5 587,19	- 676 971,94

	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles des ERMG 7,8,9; instructions insuffisantes aux vétérinaires; CSP non effectués au cours de la même année civile — Défaut de notification par les vétérinaires à l'organisme payeur — Absence de procédures de surveillance adéquates — année de demande 2016 + retards de paiement	TAUX FORFAITAIRE	7,00%	EUR	- 382 990,87	- 2 161,24	- 380 829,63
	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles des notifications en temps utile d'événements liés aux animaux (ERMG 7) — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 4 503,90	- 77,77	- 4 426,13
	Conditionnalité	2019	Lacunes dans les contrôles des notifications en temps utile d'événements liés aux animaux (ERMG 7) — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 66,44	- 0,78	- 65,66
	Conditionnalité	2017	Lacunes dans les contrôles des notifications en temps utile d'événements liés aux animaux (ERMG 7) — Lacunes dans la répartition des CSP dans l'année - année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 28 425,60	- 165,22	- 28 260,38
	Conditionnalité	2018	Lacunes dans les contrôles des notifications en temps utile d'événements liés aux animaux (ERMG 7) — Lacunes dans la répartition des CSP dans l'année - année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 10 242,85	- 29,09	- 10 213,76
	Conditionnalité	2019	Lacunes dans les contrôles des notifications en temps utile d'événements liés aux animaux (ERMG 7) — Lacunes dans la répartition des CSP dans l'année - année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 492,31	- 4,12	- 488,19
					Total IT:	**EUR**	**- 5 476 296,46**	**- 104 527,62**	**- 5 371 768,84**

LT	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Faiblesse dans les contrôles administratifs_Agriculteur actif_-Feader_zones soumises à des contraintes naturelles_2017	PONCTUEL		EUR	- 156,94	0,00	- 156,94
					Total LT:	**EUR**	**- 156,94**	**0,00**	**- 156,94**
PT	Conditionnalité	2017	Année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 9 165,26	- 1,31	- 9 163,95
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 1 738,51	- 443,65	- 1 294,86
					Total PT:	**EUR**	**- 10 903,77**	**- 444,96**	**- 10 458,81**
RO	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Bien-être animal: taux de paiement surestimés (EF 2017 et 2018)	TAUX FORFAITAIRE	25,00%	EUR	- 7 674 875,25	0,00	- 7 674 875,25
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Bien-être animal: taux de paiement surestimés (EF 2017 et 2018)	TAUX FORFAITAIRE	25,00%	EUR	- 10 958 924,68	0,00	- 10 958 924,68
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2019	Bien-être animal: taux de paiement surestimés — EF 2019	TAUX FORFAITAIRE	25,00%	EUR	- 83 675,15	0,00	- 83 675,15
	Conditionnalité	2015	Année de demande 2014, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 330 539,56	- 35 411,56	- 295 128,00
	Conditionnalité	2016	Année de demande 2014, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 510 986,67	- 62 682,26	- 448 304,41
	Conditionnalité	2017	Année de demande 2014, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 3 601,19	- 764,29	- 2 836,90
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2014, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 7 660,64	- 1 915,16	- 5 745,48
	Conditionnalité	2015	Année de demande 2014, agriculteurs sans animaux 3 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 6 938,29	0,00	- 6 938,29

	Conditionnalité	2016	Année de demande 2014, agriculteurs sans animaux 3 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 162,96	0,00	- 162,96
	Conditionnalité	2017	Année de demande 2014, agriculteurs sans animaux 3 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 21,82	0,00	- 21,82
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2014, agriculteurs sans animaux 3 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 7,49	0,00	- 7,49
	Conditionnalité	2016	Année de demande 2015, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 1 009 903,02	- 23 388,35	- 986 514,67
	Conditionnalité	2017	Année de demande 2015, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 97 233,46	- 1 115,90	- 96 117,56
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2015, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 2 886,36	- 296,15	- 2 590,21
	Conditionnalité	2016	Année de demande 2015, agriculteurs sans animaux 6 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 153 352,67	0,00	- 153 352,67
	Conditionnalité	2017	Année de demande 2015, agriculteurs sans animaux 6 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 22 532,73	- 0,01	- 22 532,72
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2015, agriculteurs sans animaux 6 %	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 400,46	0,00	- 400,46
	Conditionnalité	2017	Année de demande 2016, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 1 580 384,82	- 161 851,02	- 1 418 533,80
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2016, agriculteurs avec animaux	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 57 298,98	- 13 261,54	- 44 037,44
	Conditionnalité	2017	Année de demande 2016, agriculteurs sans animaux	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 304 240,59	- 0,18	- 304 240,41
	Conditionnalité	2018	Année de demande 2016, agriculteurs sans animaux	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 1 267,01	0,00	- 1 267,01
					Total RO:	**EUR**	**- 22 806 893,80**	**- 300 686,42**	**- 22 506 207,38**

SE	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2016	Des contrôles appropriés du respect des engagements à long terme n'ont pas encore été effectués pour toutes les sous-mesures de la mesure 10, à l'exception de la gestion des zones humides (FABOD) et des races menacées (RBETE) — années de demande 2016, 2017 et 2018 — mesure 10.	PONCTUEL		EUR	- 31 714,13	0,00	- 31 714,13
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Des contrôles appropriés du respect des engagements à long terme n'ont pas encore été effectués pour toutes les sous-mesures de la mesure 10, à l'exception de la gestion des zones humides (FABOD) et des races menacées (RBETE) — années de demande 2016, 2017 et 2018 — mesure 10.	PONCTUEL		EUR	- 21 318,45	0,00	- 21 318,45
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Des contrôles appropriés du respect des engagements à long terme n'ont pas encore été effectués pour toutes les sous-mesures de la mesure 10, à l'exception de la gestion des zones humides (FABOD) et des races menacées (RBETE) — années de demande 2016, 2017 et 2018 — mesure 10.	PONCTUEL		EUR	- 30 889,17	0,00	- 30 889,17
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2019	Des contrôles appropriés du respect des engagements à long terme n'ont pas encore été effectués pour toutes les sous-mesures de la mesure 10, à l'exception de la gestion des zones humides (FABOD) et des races menacées (RBETE) — années de demande 2016, 2017 et 2018 — mesure 10.	PONCTUEL		EUR	- 36 269,25	0,00	- 36 269,25
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2016	Mise en œuvre d'un système de sanctions approprié — années de demande 2015, 2016, 2017 et 2018 — mesure 10.	PONCTUEL		EUR	- 547 798,93	0,00	- 547 798,93

	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Mise en œuvre d'un système de sanctions approprié — années de demande 2015, 2016, 2017 et 2018 — mesure 10.	PONCTUEL		EUR	- 368 234,12	0,00	- 368 234,12
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Mise en œuvre d'un système de sanctions approprié — années de demande 2015, 2016, 2017 et 2018 — mesure 10.	PONCTUEL		EUR	- 533 549,38	0,00	- 533 549,38
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2019	Mise en œuvre d'un système de sanctions approprié — années de demande 2015, 2016, 2017 et 2018 — mesure 10.	PONCTUEL		EUR	- 626 479,57	0,00	- 626 479,57
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2016	Mise en œuvre d'un système de sanctions approprié — années de demande 2015, 2016, 2017 et 2018 — mesure 11.	PONCTUEL		EUR	- 115 579,22	0,00	- 115 579,22
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Mise en œuvre d'un système de sanctions approprié — années de demande 2015, 2016, 2017 et 2018 — mesure 11.	PONCTUEL		EUR	- 77 693,13	0,00	- 77 693,13
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Mise en œuvre d'un système de sanctions approprié — années de demande 2015, 2016, 2017 et 2018 — mesure 11.	PONCTUEL		EUR	- 112 572,73	0,00	- 112 572,73
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2019	Mise en œuvre d'un système de sanctions approprié — années de demande 2015, 2016, 2017 et 2018 — mesure 11.	PONCTUEL		EUR	- 132 179,92	0,00	- 132 179,92
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2016	Mise en œuvre d'un système de sanctions approprié — années de demande 2015, 2016, 2017 et 2018 — mesure 13.	PONCTUEL		EUR	- 514 310,19	0,00	- 514 310,19
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Mise en œuvre d'un système de sanctions approprié — années de demande 2015, 2016, 2017 et 2018 — mesure 13.	PONCTUEL		EUR	- 116 008,24	0,00	- 116 008,24

	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Mise en œuvre d'un système de sanctions approprié — années de demande 2015, 2016, 2017 et 2018 — mesure 13.	PONCTUEL		EUR	- 331 326,49	0,00	- 331 326,49
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2019	Mise en œuvre d'un système de sanctions approprié — années de demande 2015, 2016, 2017 et 2018 — mesure 13.	PONCTUEL		EUR	- 299 524,08	0,00	- 299 524,08
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2016	Non-respect de l'obligation de disposer d'un plan d'engagement pour la sous-mesure «pâturages» (BETE) — année de demande 2015 — mesure 10 — Sous-mesure BETE.	PONCTUEL		EUR	- 1 272 245,00	0,00	- 1 272 245,00
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Délai entre le comptage des animaux et les contrôles sur place — années de demande 2016, 2017 et 2018 — mesure 14.	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 1 620,30	0,00	- 1 620,30
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Délai entre le comptage des animaux et les contrôles sur place — années de demande 2016, 2017 et 2018 — mesure 14.	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 3 148,63	0,00	- 3 148,63
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2019	Délai entre le comptage des animaux et les contrôles sur place — années de demande 2016, 2017 et 2018 — mesure 14.	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 2 997,07	0,00	- 2 997,07
					Total SE:	**EUR**	**- 5 175 458,00**	**0,00**	**- 5 175 458,00**

SK	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2016	Correction financière calculée pour lacunes liées à la vérification des marchés publics — M04	TAUX FORFAITAIRE	4,72%	EUR	- 668 120,35	- 554 421,53	- 113 698,82
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2017	Correction financière calculée pour lacunes liées à la vérification des marchés publics — M04	TAUX FORFAITAIRE	4,72%	EUR	- 1 844 723,48	- 606 628,56	- 1 238 094,92
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2018	Correction financière calculée pour lacunes liées à la vérification des marchés publics — M04	TAUX FORFAITAIRE	4,72%	EUR	- 3 005 072,38	0,00	- 3 005 072,38
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2017	Correction financière calculée pour lacunes liées à la vérification des marchés publics — M06	TAUX FORFAITAIRE	4,72%	EUR	- 81 950,91	- 26 698,41	- 55 252,50
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2018	Correction financière calculée pour lacunes liées à la vérification des marchés publics — M06	TAUX FORFAITAIRE	4,72%	EUR	- 868 287,06	0,00	- 868 287,06
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2016	Correction financière calculée pour lacunes liées à la vérification des marchés publics — M08	TAUX FORFAITAIRE	4,72%	EUR	- 206 730,08	- 206 730,08	0,00
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2017	Correction financière calculée pour lacunes liées à la vérification des marchés publics — M08	TAUX FORFAITAIRE	4,72%	EUR	- 1 256 240,23	- 1 256 240,23	0,00
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2018	Correction financière calculée pour lacunes liées à la vérification des marchés publics — M08	TAUX FORFAITAIRE	4,72%	EUR	- 583 234,61	0,00	- 583 234,61
	Feader Leader — Développement rural	2017	Correction financière calculée pour lacunes liées à la vérification des marchés publics — M19	TAUX FORFAITAIRE	4,72%	EUR	- 25 779,79	- 8 398,67	- 17 381,12

	Feader Leader — Développement rural	2018	Correction financière calculée pour lacunes liées à la vérification des marchés publics — M19	TAUX FORFAITAIRE	4,72%	EUR	- 9 898,71	0,00	- 9 898,71
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2016	Mesure 10 «agro-environnementale et climatique» - faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité) et recouvrement des indus années de demande 2015-2017	PONCTUEL		EUR	- 317 444,02	0,00	- 317 444,02
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Mesure 10 «agro-environnementale et climatique» - faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité) et recouvrement des indus années de demande 2015-2017	PONCTUEL		EUR	- 396 604,86	0,00	- 396 604,86
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Mesure 10 «agro-environnementale et climatique» - faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité) et recouvrement des indus années de demande 2015-2017	PONCTUEL		EUR	- 418 697,42	0,00	- 418 697,42
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2016	Mesure 11 «agriculture biologique» - faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité) et recouvrement des indus années de demande 2015-2017	PONCTUEL		EUR	- 270 123,96	0,00	- 270 123,96
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Mesure 11 «agriculture biologique» - faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité) et recouvrement des indus années de demande 2015-2017	PONCTUEL		EUR	- 291 093,34	0,00	- 291 093,34
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Mesure 11 «agriculture biologique» - faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité) et recouvrement des indus années de demande 2015-2017	PONCTUEL		EUR	- 301 664,42	0,00	- 301 664,42

	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2016	Mesure 12 - Paiements «Natura 2000 et directive-cadre sur l'eau» - faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité) et recouvrement des indus années de demande 2015-2017	PONCTUEL		EUR	- 644,37	0,00	- 644,37
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Mesure 12 - Paiements «Natura 2000 et directive-cadre sur l'eau» - faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité) et recouvrement des indus années de demande 2015-2017	PONCTUEL		EUR	- 779,43	0,00	- 779,43
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Mesure 12 - Paiements «Natura 2000 et directive-cadre sur l'eau» - faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité) et recouvrement des indus années de demande 2015-2017	PONCTUEL		EUR	- 530,27	0,00	- 530,27
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2016	Mesure 13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques - faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité) et recouvrement des indus années de demande 2015-2017	PONCTUEL		EUR	- 1 655 404,94	0,00	- 1 655 404,94
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Mesure 13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques - faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité) et recouvrement des indus années de demande 2015-2017	PONCTUEL		EUR	- 1 682 955,26	0,00	- 1 682 955,26
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Mesure 13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques - faiblesses dans la mise à jour du SIPA (qualité) et recouvrement des indus années de demande 2015-2017	PONCTUEL		EUR	- 1 681 029,33	0,00	- 1 681 029,33

	Conditionnalité	2017	Conditionnalité - Année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 150 350,62	- 9 540,10	- 140 810,52
	Conditionnalité	2018	Conditionnalité - Année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 4 213,83	- 60,22	- 4 153,61
	Conditionnalité	2018	Conditionnalité - Année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 160 926,82	- 4 144,06	- 156 782,76
					Total SK:	**EUR**	**- 15 882 500,49**	**- 2 672 861,86**	**- 13 209 638,63**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	- 67 224 877,71	- 11 243 483,05	- 55 981 394,66